



Maria Christine GOOSSENS <projetplu.crouy.sur.ourcq@gmail.com>

Projet PLU

1 message

Rescoussie William <william.rescoussie@orange.fr>

3 décembre 2017 à 13:36

Répondre à : Rescoussie William <william.rescoussie@orange.fr>

À : projetplu.crouy.sur.ourcq@gmail.com

Bonjour,

Je suis opposé à l'évolution significative du nombre d'habitants dans notre commune.

La construction autour de notre patrimoine historique en l'occurrence OAP 1,2,3a et b est difficile à accepter. D'une part le descriptif des constructions ne respectent pas la caractère rural de notre commune et d'autre part le quantitatif des constructions fait évoluer le statut de notre village en ville (nombre habitants supérieur à 2000). les règles d'urbanismes d'une ville ne sont certainement pas les mêmes qu'un village et les conséquences sont également différentes (logement sociaux par exemple).

L'évolution du nombre de construction va nécessiter des aménagements supplémentaires pour accueillir ces nouveaux habitants. La capacité des structures actuelles (école, cantine, collège, aires de stationnement ...) ou les dépenses de fonctionnement sont obligatoirement à faire augmenter. Le financement de ces évolutions sera significatif pour le budget communal et par conséquent pour les habitants.

Quels sont les obligations à respecter les objectifs supra-communaux ? Quelles sont les conséquences ?

En l'état je réaffirme mon opposition à une évolution significative du nombre d'habitants dans notre village.

Cordialement,

William RESCOUSSIE